

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/05/39

Date de convocation
7 mai 2026

L'an deux mil vingt six
le LUNDI 18 MAI 2026 à 18 Heures 30

Date d'affichage
12 mai 2026

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents :

Exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27

Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –
Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Thierry IMBERT –
Madame Sophie CAYET – Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –
Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET – Monsieur Arnaud LEBOEUF –
Madame Laëtitia NORMAND – Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE –
Madame Kelly OBERT – Monsieur Claude RICHARD – Monsieur Nicolas HALIPRET –
Madame Hanène NEBATI - Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :

Monsieur Jacques NOURTIER qui donne procuration à Mme Sophie CAYET
Monsieur Fouad AJARRAY qui donne procuration à M. Arnaud LEBOEUF
Madame Mélanie TROCME qui donne procuration à M. Arthur FOURNIER

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Thierry IMBERT

Objet : Service commun dans le domaine de l'informatique entre la Communauté Urbaine d'Arras et les communes d'Arras, de Saint-Laurent-Blangy et de Saint-Nicolas-Lez-Arras Avenant n°2 à la convention-cadre portant actualisation des modalités financières liées à la maintenance des serveurs et création d'un catalogue de service - Autorisation de signature

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire et afin de renforcer la coopération communale et conforter l'action publique grâce au développement des expertises et à la valorisation des compétences, le service commun de l'ingénierie informatique, des télécommunications et des usages numériques a été créé par la Communauté Urbaine d'Arras au 1er janvier 2025.

La convention-cadre portant création du service commun a fait l'objet d'un premier avenant lié à la création du pôle « Sécurité des systèmes d'information et protection de la donnée ».

Un nouvel avenant doit aujourd'hui intervenir entre les parties, ayant pour objet :

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260518-20260539-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

- l'actualisation des modalités financières liées à la maintenance des serveurs, ces coûts étant refacturés aux communes en application de l'article 5-2 c) de la convention portant création du service commun en date du 09 octobre 2024 ;

- et la création d'un catalogue de service permettant aux communes membres de la Communauté Urbaine d'Arras de choisir des prestations complémentaires et de bénéficier de l'expertise / ingénierie de la Direction de l'Ingénierie Informatique, des Télécommunications et des Usages Numériques (DIITUN).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver les termes de l'avenant n°2 à intervenir à cet effet entre les parties signataires de la convention-cadre portant création du service commun précité;

- à signer ledit avenant et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas lez Arras,
Le 19 mai 2026
Le Maire,
Stéphane FOURNIER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20260518-20260539-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026